Saropack

Le spécialiste n° 1 d'emballages sous films

Conditions générales de vente de Saropack AG

1. Généralités

a) Les offres, livraisons et prestations de Saropack AG et sur la boutique en ligne www.shop.saropack.ch interviennent exclusivement sur la base des présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales sont réputées acceptées par la commande des produits ou la prestation. Sauf autre accord écrit, les conditions divergentes du client ne sont pas recevables.

b) Pour être valables, les suppressions et modifications des conditions générales de vente doivent être confirmées par écrit par Saropack AG.

c) Les promesses verbales de Saropack AG ne sont valables que si elles ont été confirmées par écrit, avec signature, par la société.

d) Les offres sollicitées par le client sont libres et sans engagement. Les prix et produits de la boutique en ligne constituent une offre ; ils sont libres et sans engagement. Le contrat entre Saropack AG et le client ne prend effet qu'à l'acceptation de la commande par Saropack AG. Saropack AG accepte la commande par la remise d'une confirmation de commande au client ou par l'envoi des produits commandés. Un contrat juridiquement valable n'est conclu que si le client est au moins âgé de 18 ans.

2. Plans et documents techniques

Les prospectus, catalogues et descriptions sur la boutique en ligne sont sans engagement. Les indications figurant sur les plans et documents techniques n'engagent le fournisseur que s'ils ont fait l'objet d'une promesse expresse. Saropack AG conserve tous les droits afférents aux plans et documents techniques livrés par ses soins. En l'absence de commande, les plans joints à l'offre doivent être restitués sans délai à Saropack AG.

3. Prix

Les prix s'entendent nets, sauf convention écrite contraire, en francs suisses, départ usine, sans emballage, hors taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes. L'emballage, le fret, les frais de port et les éventuels frais de montage seront facturés en sus.

4. Modalités de paiement

a) Le prix de vente est dû net dans les 30 jours suivant la date de la facture.

b) Les délais de paiement convenus doivent être respectés par le client même si le transport, la livraison, le montage, la mise en service ou la réception sont retardés ou rendus impossibles pour des raisons non imputables à Saropack AG, si des éléments non essentiels manquent ou si des travaux ultérieurs s'avèrent nécessaires et empêchent l'utilisation des produits livrés. Le client n'est pas habilité à réduire, compenser ou retenir des paiements d'autorité au titre de réclamations, de prétentions ou de créances en contrepartie non reconnues. Il en va de même, notamment, si des travaux ultérieurs s'avèrent nécessaires lors de la livraison.

c) Si le client est en retard pour un paiement convenu, Saropack AG est autorisée, sans restriction de ses droits légaux, à suspendre l'exécution du contrat, à interrompre la fabrication ou à retenir des livraisons prêtes à être expédiées, sans que le client ne puisse exiger d'indemnité à ce titre.

d) Si le client ne respecte pas les délais de paiement convenus, il est redevable d'intérêts à compter de la date d'échéance, sans mise en demeure, à un taux 4% supérieur au taux d'intérêt de la banque cantonale de Saint-Gall applicable aux premières nouvelles hypothèques sur des maisons d'habitation. Les frais de rappel et de recouvrement sont également à sa charge. La réparation de tout autre préjudice reste réservée. Saropack AG est également habilitée à annuler la livraison de commandes déjà confirmées, sans que client ne puisse exiger d'indemnité à ce titre. Si le client a plus de deux semaines de retard dans un paiement ou la remise d'une garantie convenue, le solde du prix et tous les montants dus arrivent immédiatement à échéance.

5. Livraison

a) La livraison intervient si possible à la date souhaitée par le client. Les délais de livraison et dates annoncés ou convenus sont respectés dans la mesure du possible, mais ils sont sans engagement, pour autant que Saropack AG n'ait pas expressément pris un autre engagement par écrit. Les retards de livraison ne justifient aucun droit de résiliation ni aucun droit à des dommages et intérêts du client.

b) Le délai de livraison commence à courir à la conclusion du contrat, la réception par Saropack AG de tous les documents techniques nécessaires du client, la fourniture des paiements et garanties convenus et l'obtention des autorisations requises auprès des autorités. Le délai de livraison est respecté dès lors que la livraison au client intervient avant l'expiration du délai. Le délai de livraison est prolongé en conséquence si des circonstances, telles que des épidémies, événements naturels, mobilisations, guerres, émeutes, conflits du travail, boycotts, accidents, importants incidents de fonctionnement ou mesures des autorités, empêchent le respect du délai de livraison. Le délai de livraison est également prolongé si le client modifie ultérieurement la commande ou prend du retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles, en particulier s'il n'a pas remis les documents nécessaires en temps utile, fourni les paiements et garanties convenus en temps utile ou exécuté les travaux qu'il devait exécuter.

c) Le client est tenu de réparer le préjudice subi par Saropack AG du fait d'un retard dans la réception. Dans ce cas, Saropack AG est habilitée à déposer l'objet de la vente aux frais et risques du client ou à résilier le contrat avec réparation par le client du préjudice subi par Saropack AG. Il y a notamment un retard de réception si le client refuse indûment l'objet de la vente en raison de retards de livraison.

6. Emballage

L'emballage ne sera pas repris.

7. Montage

Le montage et la mise en service sont l'affaire du client. Si Saropack AG se charge du montage, de la supervision du montage et/ou de la mise en service, les frais correspondants doivent être rémunérés en sus. Si Saropack AG se voit confier la supervision du montage non réalisé par son propre personnel, Saropack AG ne répond des défauts, retards ou absences de garanties de prestation que s'il est avéré qu'ils sont imputables à une négligence grave de Saropack AG dans l'instruction ou la supervision du personnel de montage tiers. Les instruments, outils de travail et autres matériaux fournis par Saropack AG restent la propriété de Saropack AG et doivent être restitués à l'issue du montage.

8. Conseils gratuits

Les éventuels conseils techniques gratuits sont fournis de bonne foi, mais en dehors de toutes obligations précontractuelles ou contractuelles. Saropack AG décline toute responsabilité à cet égard, en particulier quant à l'exactitude du contenu des conseils.

9. Prise en charge des risques et assurance

Le risque est transféré au client au plus tard au départ de la livraison, et ce, même en cas de livraisons partielles ou si Saropack AG a pris en charge d'autres prestations, telles que les frais d'envoi ou le transport et l'installation. L'envoi et le transport interviennent pour le compte et aux risques du client. L'assurance contre les dommages de toute nature incombe au client.

10. Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution de toutes les prestations contractuelles est Rorschach, Suisse, sauf convention contraire.

11. Réception

La livraison est réputée réceptionnée si le client ne formule pas de réclamation écrite motivée dans les deux semaines suivant la livraison. La réception est également réputée intervenue si le client refuse de prendre part à un contrôle d'acceptation convenu conjointement ou ne signe pas un procès-verbal de réception dûment établi. Des livraisons partielles sont admises.

12. Réclamations pour défaut/garantie

a) Sous réserve des règles ci-dessous, le délai de garantie est de six mois à compter de la livraison au client. La garantie de Saropack AG présuppose le respect par le client des conditions de paiement convenues dans le délai imparti.

b) Sur demande écrite du client, Saropack AG s'engage, à son propre choix, à corriger ou remplacer aussi rapidement que possible tout ou partie des produits livrés s'il peut être démontré qu'ils sont endommagés ou inutilisables en raison de défauts de matériel, de construction ou d'exécution. Un droit de modification ou de réduction est exclu. Si une livraison est encore viciée malgré un remplacement ou une correction, Saropack AG peut reprendre les produits défectueux livrés contre remboursement des paiements reçus. Le matériel remplacé est la propriété de Saropack AG. Les travaux de correction sont dans la mesure du possible exécutés dans l'atelier de Saropack AG. Si le client exige une réparation à son domicile, le temps de trajet et les kilomètres parcourus lui seront facturés. Pour les consommables (films plastiques, étiquettes autocollantes, etc.), seul le remplacement intégral par une livraison ultérieure de produits sans défaut est possible, pour autant que les défauts aient été annoncés par écrit dans les huit jours suivant la réception des produits. Si une réclamation n'intervient qu'après cette date, mais avant l'expiration d'un délai de six mois suivant la livraison, les produits défectueux peuvent uniquement être remplacés à 80% par Saropack AG. Les différents travaux de correction ou les remplacements n'ont pas pour effet de prolonger le délai de garantie prévu au ch. 12, let. a.

c) Sont exclus de la garantie les dommages dont il ne peut pas être démontré qu'ils résultent de matériaux défectueux de Saropack AG, d'un vice de fabrication ou d'une mauvaise exécution, mais, p. ex., d'une usure naturelle, d'un défaut de maintenance, du non-respect des prescriptions d'exploitation ou d'emploi, d'une utilisation excessive, d'équipements inadaptés, de travaux de construction ou de montage réalisés par quelqu'un d'autre que Saropack AG et d'autres motifs non imputables à Saropack AG.

d) Les caractéristiques promises sont uniquement celles qui ont été expressément désignées comme telles dans les spécifications.

13. Dommages consécutifs

Les droits à garantie et responsabilité du client sont réglés de manière définitive dans les présentes conditions générales. Sous réserve de dispositions légales contraignantes, il n'existe en aucun cas de droits contractuels ou extracontractuels du client à la réparation de dommages, notamment perte de production, pertes d'utilisation, perte de commandes, manque à gagner ou autres dommages directs ou indirects.

14. Réserve de propriété

a) Jusqu'au paiement intégral du prix de vente, en ce compris les intérêts et éventuels autres coûts, Saropack AG reste propriétaire de l'objet de la vente et le client l'autorise à inscrire sur l'objet de la vente une réserve de propriété selon l'art. 715 CC.

b) Jusqu'au paiement intégral du prix de vente, en ce compris tous les intérêts et coûts, le client ne peut pas vendre, nantir, prêter ou louer l'objet de la vente. Le client s'engage par ailleurs à ne pas sortir l'objet de la vente du territoire suisse sans le consentement écrit préalable de Saropack AG. Si l'objet de la vente est saisi, retenu ou séquestré, le client est tenu d'attirer l'attention sur la réserve de propriété et d'informer immédiatement Saropack AG.

c) Le client s'engage à participer aux frais de toutes mesures nécessaires à la protection de la propriété de Saropack AG.

d) Pendant la durée de la réserve de propriété, Saropack AG est habilitée à souscrire en sa faveur, aux frais du client, une assurance contre tous les risques pouvant survenir.

15. Protection des données

Saropack AG traite les données du client (notamment raison sociale, adresse, données personnelles des interlocuteurs et autres données commerciales) ainsi que les données relatives aux activités du client (notamment commandes, réclamations) à des fins commerciales et marketing. Le traitement des données implique la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, la transmission, la communication et la suppression de données. Il est effectué avec tout le soin nécessaire et conformément aux règles de la législation suisse relative à la protection des données. Avec sa commande, le client déclare accepter que ses données dont dispose Saropack AG soient directement et/ou indirectement utilisées à des fins commerciales et marketing et puissent être transmises et communiquées aux mêmes fins à des partenaires commerciaux de Saropack AG (p. ex. fournisseurs). Le client accepte expressément que les données soient aussi transmises et traitées dans des pays ne possédant pas de dispositions relatives à la protection des données comparables à celles de la Suisse. Le consentement du client est remis librement et le client a le droit à tout moment de révoquer le consentement à la publicité. Les autres données doivent être traitées à des fins commerciales (notamment transmission à des tiers). La déclaration de protection des données s'applique par ailleurs au traitement de données personnelles par Saropack AG.

16. Clause de sauvegarde

Si certaines clauses des présentes conditions générales de vente sont nulles ou incomplètes ou si leur exécution devient impossible, la validité des autres parties des conditions générales n'en est pas affectée. Dans ce cas, les parties s'engagent à remplacer immédiatement la clause nulle par une clause efficace et valable dont le contenu se rapproche autant que possible de l'intention initiale.

17. Modification des conditions générales de vente

Saropack AG se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de vente. La version en vigueur des conditions générales de vente est consultable à tout moment sur www.saropack.eu. Les conditions générales de vente en vigueur à la date de la commande s'appliquent à toute commande.

18. For / droit applicable

a) Le for exclusif pour tous les litiges découlant des relations entre les parties est **Rorschach, Suisse**. Si elle le souhaite, Saropack AG est aussi habilitée à poursuivre le client à son siège.

b) Le rapport juridique est soumis au droit suisse. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) est exclue. La version allemande des présentes conditions générales est seule déterminante si une interprétation est nécessaire ou en cas de litige.

Rorschach, le 1.1.2021